



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(25)/4  
10 octobre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Vingt-cinquième réunion directive  
Genève, 22 septembre 2000  
Point 7 de l'ordre du jour

**COMPTE RENDU SYNOPTIQUE DES TRAVAUX DU CONSEIL  
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
À SA VINGT-CINQUIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

**Palais des Nations, Genève, 22 septembre 2000**

*Établi par le secrétariat de la CNUCED*

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

1. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt-cinquième réunion directive (TD/B/EX(25)/1).

**Point 2 : Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique**

2. Le Conseil a examiné le rapport du secrétariat intitulé "Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique" (TD/B/EX(25)/2).

**Point 3 : Préparatifs de la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement**

3. Le Conseil a été informé de l'état des préparatifs du débat de haut niveau organisé dans le cadre de sa quarante-septième session, dont le thème serait l'intégration régionale et l'économie mondiale.

**Point 4 : Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-troisième session**

4. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente-troisième session (ITC/AG(XXXIII)/181).

**Point 5 : Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

a) *Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil*

5. Le Conseil a décidé que le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe serait inscrit sur la liste visée à l'article 76 de son règlement intérieur et pourrait ainsi participer aux travaux de la Conférence, du Conseil et de ses organes subsidiaires.

b) *Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil*

6. Le Conseil a été informé que, conformément aux dispositions des sections III et IV de sa décision 43 (VII), et après consultation du Gouvernement néerlandais, le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé d'inscrire au Registre des organisations non gouvernementales nationales le Centre de recherche sur les sociétés transnationales (SOMO).

c) *Désignation du Président et du Bureau de la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement*

7. M. Camilo Reyes Rodriguez, représentant permanent de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies et des institutions spécialisées ayant leur siège à Genève, a été désigné Président du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-septième session.

**Point 6 : Questions diverses**

8. Le Conseil a décidé d'ajouter un point subsidiaire a) au point 9 de l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session, libellé comme suit : "Calendrier des sessions de la Conférence et budget-programme de l'ONU".

9. Il a en outre décidé d'inscrire un point subsidiaire b), libellé comme suit : "Constitution d'un organe consultatif conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok". Il a demandé au secrétariat d'établir la documentation de base nécessaire, en consultation avec les délégations, à temps pour les consultations du Président du Conseil du 6 octobre.

**Point 7 : Rapport du Conseil sur sa vingt-cinquième réunion directive**

10. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final sur sa vingt-cinquième réunion directive.

-----